

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
représenté par le directeur des sports,
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la FEDERATION FRANÇAISE D'ETUDES ET SPORTS SOUS-MARINS
représentée par son président, Monsieur Jean-Louis BLANCHARD
désignée ci-dessous par la fédération,
N° SIRET : 775 559 909 00012

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2016 et d'en fixer les modalités financières.

COMPLEMENT :

Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération)
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2016 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2016 s'élève à 236 900 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 93 148 €, le solde restant s'élève à 143 752 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention 18 000 € concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 254 900 €.

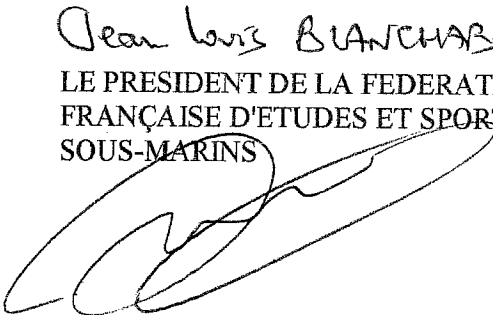
Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : 413 400 €.

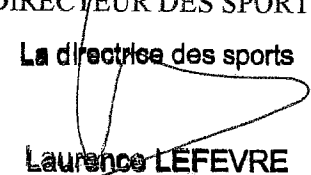
Pour mémoire, la subvention d'un montant de 8 674 € précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

Fait à Paris le 29 JUL. 2016


Jean-Louis BIANCHARD
LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE D'ETUDES ET SPORTS
SOUS-MARINS

LE DIRECTEUR DES SPORTS
La directrice des sports

Laurence LÉFEVRE

WISE LE 27/07/2016 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 21.01299.159

¹ - dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 -- Relevé d'identité bancaire

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère	2014		2015		2016		2017	
	Réalisée	Cible	Réalisée	Cible	Réalisée	Cible	Réalisée	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	144357	152000	144108	152000	154000	156000		
Nombre de licences								
Nombre d'ATP	158607	190000	131266	190000	140000	150000		
Nombre total de licences et d'ATP	302964	282000	275374	282000	294000	306000		
Nombre et taux de licences féminines	44602 (30,9%)	49500 (32,57%)	44577 (30,93%)	49500 (32,57%)	51000 (33,12%)	52500 (33,65%)		
Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	0 (0%)	(%)	0 (0%)	(%)	(%)	(%)		
Nombre et taux de licences en ZUS	18135 (11,18%)	(%)	14351 (9,99%)	(%)	(%)	(%)		
Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	31	120	46	120	140	150		
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives								
Solidité financière	47,6	48,0 %	0	48,0 %	48,0 %	48,0 %		
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives								
Rang sportif de la France	9	7	10	7	7	6		
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs								
Taux de suivi médical complet - SHN	84,38%	100%	85,29%	100%	100%	100%		
Taux de suivi médical complet - Esports	90,91%	100%	88%	100%	100%	100%		
Emplois d'avenir								
Nombre d'emplois d'avenir	1	3	0	3				
Lettres de missions signées dans CTS-Web								
Nombre et taux de lettres de missions signées	2 (28,57%)	100%	4 (80%)	100%				

Objectifs partagés	N-2		N-1		N		N+1	
	Réalisée	Cible	Réalisée	Cible	Réalisée	Cible	Réalisée	Cible
Nombre de lettres de mission signées	4	7		7		7		7
Développement de l'activité								
Evolution du nombre de clubs par rapport à N1	2524	2500		2500		2500		2500
Evolution du nombre de licences par rapport à N1	144357	145000		147000		150000		150000
NBRE DE FORMATION INCLUANT UNE FORMATION DEV DUR.	67764	70000		72000		75000		75000
Nombre de jours pour formation de cadres	39166	41000		43000		45000		45000
Nbre de nageurs en catégorie élite	3	3		3		3		3
% de suivi médical inscrits en liste	86%	100		100		100		100
Nbre de dirigeants, de juges et d'arbitres formés	244	250		250		250		250
Nombre de femmes dans les instances nationales et régionales	1415	1450		1500		1550		1550
Nbre de jours de regroupements et de colloques	8	8		8		8		8

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	592 963 €	168 000 €	165 000 €	427 963 €
Action 1				
Programmes d'échanges internationaux	32 800 €	5 000 €	2 000 €	30 800 €
Action 2				
Aides personnalisées (AP)	32 800 €	5 000 €	2 000 €	30 800 €
Soutien aux sportifs (hors AP)	531 225 €	154 000 €	154 000 €	377 225 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	30 651 €	18 000 €	18 000 €	12 651 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	19 341 €	10 000 €	10 000 €	9 341 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	274 701 €	40 000 €	40 000 €	234 701 €
Action 4				
Professionnalisation de l'activité	54 516 €	25 000 €	25 000 €	29 516 €
Formations fédérales	152 016 €	61 000 €	61 000 €	91 016 €
Lettres de missions signées dans CTS-Web	28 938 €	9 000 €	9 000 €	19 938 €
Formations fédérales	17 688 €	5 000 €	5 000 €	12 688 €
Lettres de missions signées dans CTS-Web	11 250 €	4 000 €	4 000 €	7 250 €
Action 1				
Structuration fédérale	24 962 €	7 000 €	7 000 €	17 962 €
Développement de l'activité				
Action 1				
Promotion des pratiques sportives pour tous	24 962 €	7 000 €	7 000 €	17 962 €
Structuration fédérale	524 102 €	44 000 €	42 000 €	482 102 €
Action 1				
Promotion des pratiques sportives pour tous	234 598 €	21 000 €	21 000 €	213 598 €
Structuration fédérale	152 571 €	13 000 €	13 000 €	139 571 €
Action 4				
Professionnalisation de l'activité	82 027 €	8 000 €	8 000 €	74 027 €
Formations fédérales	289 504 €	23 000 €	21 000 €	268 504 €
ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE				
Action 1				
Structuration fédérale	29 504 €	7 000 €	5 000 €	24 504 €
Formations fédérales	260 000 €	16 000 €	16 000 €	244 000 €
Action 1				
Structuration fédérale	151 988 €	12 000 €	12 000 €	139 988 €
Action 1				
Structuration fédérale	151 988 €	12 000 €	12 000 €	139 988 €
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires				
Action 1				
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	27 337 €	5 000 €	5 000 €	22 337 €
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	27 337 €	5 000 €	5 000 €	22 337 €
Action 1				
Ethique et prévention des incivilités dans le sport	58 316 €	23 900 €	23 900 €	34 416 €
Action 3				
Accompagnement sanitaire préventif	12 540 €	2 000 €	2 000 €	10 540 €
Prévention dopage	12 540 €	2 000 €	2 000 €	10 540 €
TOTAL	45 776 €	21 900 €	21 900 €	23 876 €
TOTAL	38 920 €	20 900 €	20 900 €	18 020 €
TOTAL	6 856 €	1 000 €	1 000 €	5 856 €
TOTAL	1 379 668 €	259 900 €	254 900 €	1 124 768 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

18 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

236 900 €

03



**BANQUE POPULAIRE
PROVENÇALE ET CORSE**

245, Boulevard Michelet - BP25 - 13274 Marseille Cedex 09 - Tél: 04 91 30 24 30

Titulaire - Account Owner

FFESSM
ASS FFESSM
24 QUAI DE RIVE NEUVE
13007 MARSEILLE

**RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE : RIB
INTERNATIONAL BANK ACCOUNT NUMBER : IBAN**

RIB	Identifiant de compte national		Compte	Clé RIB
	Banque	Gulchet		
	14607	00051	05119043325	23

Domiciliation

DIACL - AG INSTITUTION.

IBAN	International bank Account Number						
	FR76	1460	7000	5105	1190	4332	523

Bank Identification Code (BIC)

CCBPFPPMAR

RIB - Ce relevé est destiné à être délivré à vos créanciers ou débiteurs, qui ont des transactions à effectuer sur votre compte (virements de crédits, paiement de factures, etc.). Il garantit la bonne exécution des transactions concernées et ainsi vous évite des réclamations pour mauvaise application ou délais.
IBAN - This statement is intended to be delivered to those of your creditors or debtors, who have transactions posted to your account (credit transfers, invoice payments, etc.). Its use guarantees the proper recording of the transactions concerned and thus avoids you complaints for application errors or delays.

Cadre réservé au destinataire